

le monde des

artisans

Mai-juin 2022 • 1,50 €

Bimestriel #148

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// GRAND EST

MOSELLE

ARTISANS

SURPASSEZ-VOUS!

Avec le **PASS durable**, la CMA met toute son expertise au service de la transition énergétique et écologique de votre activité.



Chambre
de
Métiers
et de l'Artisanat

MOSELLE



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





© LUC BERTAU

DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

Depuis le début du conflit russo-ukrainien et ses incidences mondiales sur notre économie nationale et locale, le réseau des CMA s'est mobilisé et a été à l'écoute des entreprises de son territoire. Nous avons été attentifs à vos problématiques, nous nous sommes fait les porte-parole auprès des pouvoirs publics et nous avons adapté notre offre de services et nos conseils en conséquence. En nous appuyant sur les réponses à notre enquête auprès de toutes les entreprises artisanales du Grand Est, nous avons construit **Protection Artisanat***, un nouveau dispositif conçu spécifiquement pour répondre avec réactivité aux conséquences de cette crise sur le quotidien des entreprises. Hausse des carburants, des énergies, de la matière première, envolée des cyberattaques, difficulté à exporter ou à maintenir ses engagements contractuels...

Protection Artisanat aborde tous ces domaines et vous propose l'écoute et le conseil des spécialistes des CMA. Pour faire face à cette situation qui pourrait durer, l'une des orientations possibles est de s'engager dans une démarche durable. En effet, maîtriser ses consommations énergétiques, adapter son fonctionnement ou ses équipements, investir dans des solutions responsables permettent d'offrir à son entreprise et à son activité des perspectives contrôlées et de s'engager sereinement vers l'avenir. Pour cela, il faut bien évaluer sa situation, analyser les différentes options et mobiliser également les aides disponibles... Un parcours qui peut sembler lourd et complexe si l'on s'y engage seul. C'est tout le rôle de votre chambre de métiers : nos établissements et nos équipes locales sont là pour faire ces démarches avec vous. Vous trouverez dans ce numéro des solutions, des idées, des témoignages qui prouvent qu'avec votre CMA, la solution est à portée de main. N'hésitez plus : lancez-vous, faites des économies et sécurisez votre avenir. Nous ferons le chemin avec vous.

*Retrouvez Protection Artisanat sur www.cma-grandest.fr et dans votre établissement CMA!

Christophe Richard,
Président de la CMA Grand Est

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.CMA-MOSELLE.FR



@CMA57OFFICIEL



@MONDEDARTISANS



SERVICECLIENT@CMA-MOSELLE.FR



ACTUALITÉS 04

L'agrément « Qualité MOSL »
Transmettre ou reprendre une entreprise en toute sérénité
Le monde artisanal face à la crise
Revoir sa consommation d'énergie, penser développement durable et transition écologique...

ACTUS RÉGIONALES 10

Quel regard les artisans du Grand Est portent-ils sur le développement durable ?
Le Pass Durable, une offre clés en main

ACTUALITÉS 14

Anticiper les changements de réglementation
Petites annonces

PRATIQUE 18

Les rendez-vous de la reconversion professionnelle : dessinez votre nouvelle vie
L'immersion professionnelle pour les demandeurs d'emploi
Loi du 14 février 2022 : les indépendants plus sécurisés
Loi Santé au travail : quels changements pour vous ?

REGARDS 24

Métier : artisans taxidermistes et couvreurs
Prestige : ARTamin' – Créateurs de fleurs artificielles, au fil de l'eau
Trait d'union : à qui profite la crise ?
Opinion : Bernard de La Villardière, « L'artisanat a un grand avenir ! »

Ce numéro comprend des pages spécifiques pour les abonnés de la Moselle.

Le Monde des artisans n°148 • Mai-juin 2022. Édition de la Moselle. Président du comité de rédaction : Christophe Richard. Rédacteur en chef : Dominique Klein. Rédaction des pages locales : Sophie Bougie Provot. Éditeur délégué : Stéphane Schmitt. Rédaction : ATC (Tél. 06.65.62.28.85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). Ont collaboré à ce numéro : Marjolaine Blagi, Julie Clessienne, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Lætitia Muller). Secrétariat de rédaction : Marine Anthony. Rédaction graphique : Pixel6TM. Publicité : TEMA/TM 23 rue Dupont-des-Loges, 57000 Metz, Tél. 03.87.69.18.01. Photographies : CMA57, sauf mention contraire. Promotion diffusion : Shirley Elter (Tél. 03.87.69.18.01). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. Conception éditoriale et graphique : TEMA/TM (Tél. 03.87.69.18.01). Fabrication : Pixel6TM (Tél. 03.87.69.18.18). Éditeur : Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1 (Tél. 03.87.69.18.18, fax 03.87.69.18.14). Président et directeur de la publication : François Granddier. N° commission paritaire : 0326 T 86957. ISSN : 1271-3074. Dépôt légal : à parution. Impression : Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt.





L'AGRÈMENT « QUALITÉ MOSL »

Porter les valeurs de qualité et d'origine de son département

Piloté par le Département de la Moselle, MOSL Attractivité, la Chambre d'Agriculture de la Moselle, la CCI Métropole Metz et votre CMA 57, l'agrément « **Qualité MOSL** » a pour objectif de promouvoir et valoriser les productions agricoles et artisanales du département et garantir au consommateur une information claire sur l'origine des produits qu'il achète et consomme.

Un produit estampillé « Qualité MOSL » est gage d'un savoir-faire et d'une production artisanale locale.

« **Qualité MOSL** » c'est plus de 140 entreprises de l'artisanat pour plus de 200 produits référencés.

En ce mois de mai 2022, 5 nouvelles entreprises ont obtenu l'agrément « **Qualité MOSL** » pour leur produit et 4 autres ont vu leur gamme de produits agréés s'élargir ▶



5 nouvelles entreprises agréées

- **Brasserie La Tuilerie** – Metz
- **Brasserie artisanale La Bag** – Guénange
- **Brasserie Rich'Mousse** – Richemont
- **Du P'tit pot à l'assiette** – Creutzwald
- **L'Équation gourmande** – Metzervisse

Une gamme de produits élargie

- **Brasserie Bon Poison** – Metz
- **La Cabane à Jus** – Florange
- **La Grange aux Pains** – Montigny-lès-Metz
- **EURL René Paul** – Woippy

TOUTES NOS FÉLICITATIONS !



SI COMME EUX, VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER À L'OBTENTION DE L'AGRÈMENT « QUALITÉ MOSL », contactez votre conseiller Pierre Stenger de votre CMA57 pstenger@cma-moselle.fr – 03 87 89 31 75.

PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE BOUCHE

Jeudi 5 mai, se tenait une présentation des métiers de bouche à la CMA 57. Conseillers, enseignants, professionnels des métiers de la pâtisserie, boulangerie, apprenants en boucherie ou encore poissonnerie étaient présents pour témoigner de la richesse de ces métiers et répondaient aux questions des intéressés. Un moment convivial de découverte et de partage porté par Pôle Emploi, la Mission Locale du Pays messin, la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et votre CMA 57.



▲ Nathalie Charazac, propriétaire de la poissonnerie La Marée Bretonne à Thionville et enseignante dans notre CFA, Campus des Métiers de Moselle - site de Metz, présente le métier de poissonnier et ses spécialités.

PACTE TRANSMISSION - REPRISE

Transmettre ou reprendre une entreprise en toute sérénité

Céder ou reprendre une entreprise n'est pas un acte courant. Cela s'anticipe, s'organise, se prépare. Quels sont les points essentiels à prendre en considération ? À ne pas négliger ? Quels sont les pièges à éviter ? Autant d'interrogations qui peuvent freiner votre ambition d'entreprendre.

Véritable démarche collective portée par la Région Grand Est, les CCI du Grand Est et la CMA de région Grand Est, le pacte Transmission-Reprise est né pour répondre à cette problématique et se présente à vous sous un ensemble de rendez-vous pour vous informer et vous accompagner de manière sécurisée :

- Forums entre porteurs de projets et conseillers-experts ;
- Conférences généralistes ou thématiques ;
- Ateliers ciblés animés par nos conseillers-experts et/ou des professionnels de l'entrepreneuriat ;
- P'tits-déj conviviaux pour permettre échanges et discussions entre cédants, repreneurs et conseillers ;
- Quinzaine de la Transmission, le rendez-vous annuel en novembre.

NE MANQUEZ PAS NOS ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS.

Contactez dès à présent votre CMA 57 pour connaître les dates des prochains rendez-vous Transmission-Reprise au 0387393100



STARS & MÉTIERS

Le grand prix de l'artisanat

Mardi 17 mai 2022, l'entreprise Home Resine se voyait remettre le trophée régional Stars & Métiers 2020, catégorie « Grand Prix Entrepreneur ». **Trophée 2020 ?** En effet, en raison de la crise Covid-19, les manifestations publiques ayant été annulées, cette remise de trophée n'avait pu être organisée. Home Resine, spécialiste depuis dix ans en revêtement décoratif pour extérieur à base de marbre résiné, a donc enfin pu recevoir son trophée qui récompense le développement commercial exemplaire d'une entreprise avec une forte croissance. Toutes nos félicitations !



STARS & MÉTIERS
GRANDS PRIX
DE L'ARTISANAT



Le monde artisanal face à la crise

3 QUESTIONS À JULIEN RAYMOND, dirigeant du garage « Mécanique du Saulnois », à Francaltroff. Il nous a volontiers prodigué ses conseils pour faire face à la hausse du prix de l'énergie.

Nombreux sont vos collègues de la filière artisanale à utiliser un véhicule dans leur activité (livraisons, déplacements...). Quels conseils pourriez-vous leur donner pour limiter au mieux la hausse des coûts sur ce poste de dépense ?

Julien Raymond : Un bon entretien de son véhicule est la base de toute économie. Pensez à vérifier vos équipements et la pression des pneus. Un filtre à air ou à carburant encrassé est source de surconsommation, tout comme un sous-gonflage des pneumatiques. À dire simplement, un véhicule contrôlé et entretenu est un véhicule qui consommera moins de carburant. D'ailleurs la qualité du carburant utilisé est aussi à prendre en considération. Privilégier une station-service avec un rendement important est gage de qualité. J'encourage aussi et souvent mes clients à utiliser de l'additif ; celui-ci améliore les propriétés du carburant, permet d'avoir une meilleure combustion et lutte contre l'humidité.

Selon vous, que peut-on faire pour limiter ses dépenses énergétiques ?

J. R. : Il y a des postes sur lesquels nous ne pouvons malheureusement pas lutter. Dans la mécanique-automobile, nous subissons la hausse des coûts des matières premières, comme l'huile de moteur, et les délais d'approvisionnement en pièces sont de plus en plus longs. Je sais qu'il en va de même pour d'autres secteurs. Aussi, repenser l'utilisation du véhicule semble la première chose à faire ; s'interroger s'il est véritablement nécessaire de prendre le volant et s'il n'est pas possible d'op-

timiser les déplacements et livraisons. Si l'utilisation du véhicule reste nécessaire, alors pourquoi ne pas s'orienter vers d'autres technologies ? C'est un investissement coûteux mais pouvant être bénéfique sur le long terme pour l'avenir de son entreprise.

À quelles nouvelles technologies pensez-vous ? Sont-elles LA solution ?

J. R. : Je pense aux voitures électriques dans un premier temps, mais je précise, pour un usage principalement citadin et surtout sans trop d'épisodes d'arrêt-démarrage. Pour des trajets plus longs, il vaut mieux s'orienter vers un véhicule hybride qui se recharge de façon autonome selon les différentes phases de roulage. La solution technologique que je conseille plus volontiers est le bioéthanol. Produit à partir de matières premières végétales (en France, c'est la betterave sucrière qui est utilisée alors qu'en Suède, il est à base de bois ou de céréales), ce carburant sans huile de palme est, selon moi, un carburant d'avenir. Dans les pays nordiques, c'est le carburant le plus sollicité depuis de nombreuses années. On peut soit acheter un véhicule Flexfuel⁽¹⁾ soit convertir son véhicule, essence uniquement, en y faisant installer un boîtier homologué. Chez « Mécanique du Saulnois », habilités à procéder à ce type d'installations, nous avons d'abord des clients curieux et intéressés puis, ils ont été de plus en plus nombreux à franchir le cap et à convertir leur véhicule.

(1) Véhicule Flexfuel : véhicule conçu pour rouler à l'E85 (bioéthanol) dès sa sortie d'usine.

VOTRE CMA 57 À VOS CÔTÉS

Carburant, électricité, gaz, matières premières telles que l'huile, le chocolat, le bois ou encore l'acier... leur prix explose. + 18% en moyenne pour ce premier trimestre, des devis valables 8 jours, des délais de livraison qui s'allongent... et la liste ne cesse d'augmenter. Conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, aucune branche de la filière artisanale n'est épargnée. Artisans du bâtiment, des métiers de bouche, de la mécanique-auto, tous sont inquiets et tentent

de ne pas répercuter cette envolée des prix sur le consommateur final. Comme lors de la crise Covid-19, votre CMA 57 sera à vos côtés pour vous accompagner et vous orienter. Prenez contact avec votre conseiller. En ces temps difficiles, toutes les alternatives sont bonnes à prendre : revoir sa consommation, amorcer une transition écologique, penser développement durable... c'est ce que nous explique Julien Raymond, artisan mécanicien et gérant de « Mécanique du Saulnois ».



**En 3h30,
Sophie
a appris à
financer son
entreprise
et à trouver
des aides
pour les 5
prochaines
années.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur artisanat.fr



Une nouvelle crise nous frappe et nous impacte toutes et tous.

Plus de deux mois après le début du conflit russo-ukrainien, nous en ressentons déjà les conséquences dans notre quotidien. L'artisanat n'est pas épargné.

Qu'il s'agisse de la hausse du prix du carburant, du coût des matières premières ou de difficultés d'approvisionnement, cela a des répercussions sur l'économie, sur notre moral et notre confiance en l'avenir. Depuis plus de deux ans que nous traversons cette série de crises, je sais que vous ne ménagez pas vos efforts pour maintenir, voire développer votre activité, je vois que vous avez fait preuve de courage, je remarque que vous vous êtes adapté sans cesse pour maintenir le cap. Comme vous, je comprends vos inquiétudes et partage vos difficultés à rester vigilant sur la facture de gaz et d'électricité, réduire les déplacements inutiles, gérer au mieux les stocks, etc. afin d'éviter les répercussions sur le prix final et pénaliser le consommateur. Face à l'envolée des prix du carburant, réduire sa consommation d'énergie et se diriger vers une transition écologique devient une urgence ; bien plus qu'une nécessité. Dans ce nouveau contexte, nous devons penser et agir autrement et nous inscrire dans une logique de développement durable.

Pour ce faire, la CMA est présente et vous accompagne dans vos démarches et interrogations. À quel type d'aides êtes-vous éligible ? Quelles actions mettre en œuvre pour réduire vos charges ? Quelles sont vos pertes d'énergie ? Votre conseiller saura vous accompagner et vous proposer des solutions concrètes, personnalisées et adaptées à votre situation pour réduire votre impact écologique et faire plus d'économies. N'hésitez pas à le contacter. C'est parfois dans les situations les plus difficiles, les plus extrêmes, que nous sommes capables d'initier les plus grands changements.

PHILIPPE FISCHER
PRÉSIDENT DE LA CMA 57

REVOIR SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, penser développement durable et transition écologique...

VOTRE CMA VOUS ACCOMPAGNE. Avec la crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien, penser « développement durable » et s'orienter vers une stratégie éco-responsable devient LA solution pour limiter la hausse des coûts de l'énergie dans son activité. Vouloir le changement c'est bien ! Savoir l'opérer est plus compliqué.

Plans nationaux, subventions... difficile de s'y retrouver parmi les aides et dispositifs existants.



→ Le Plan national « France Relance » lancé en 2021, s'articule autour de trois axes dont l'écologie. Son objectif est d'accélérer la conversion écologique de l'économie française pour qu'elle soit plus durable et plus économe au travers d'actions comme la rénovation thermique des bâtiments ou l'achat d'un véhicule propre.



→ Le label « éco-défis », quant à lui, valorise les artisans et commerçants qui s'engagent à mettre en place des

actions concrètes en faveur de l'environnement dans des thématiques précises (avec exemples de défis) :

- l'eau (optimiser sa consommation),
- l'énergie (investir dans un parc d'éclairage LED ou une isolation thermique),
- les transports (revoir ses déplacements et investir dans du faible émission),
- les déchets (respecter le tri des déchets),
- les écoproduits (faire évoluer sa gamme de produits vers du moins nocif pour l'homme et son environnement).

Relever 4 défis dans 3 catégories suffit pour obtenir le label. Une fois labellisé, l'artisan bénéficie d'une communication gratuite auprès de ses clients et du grand public.

Plus d'infos sur notre accompagnement : www.cma-grandest.fr/artisan-durable/ +

À la CMA 57, deux conseillères développement durable sont présentes pour vous aider et vous orienter

Leur mission ? Vous accompagner, du diagnostic à l'élaboration d'un plan d'actions. Selon votre activité, vos habitudes, vos projets, elles sauront vous proposer des solutions personnalisées et clés en main pour que vous vous dirigiez vers cette démarche de transition écologique (énergies, transports, qualité de l'air, traitement des déchets...).



CONTACTEZ-LES DÈS À PRÉSENT :

Aicha Fomba - 03 87 39 31 34
afomba@cma-moselle.fr



Clémence Savineaux - 03 87 39 31 96
csavineaux@cma-moselle.fr

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

LA BOUCLE DU RECYCLAGE DES PAPIERS

20 kg : c'est le poids moyen des papiers triés par habitant et par an. Cahiers, papiers brouillon, catalogues, enveloppes, magazines... tous les papiers se recyclent. Pour leur donner une nouvelle vie, il suffit de bien les trier. Découvrez les grandes étapes de la boucle de recyclage des papiers.

1. LE TRI

À la maison, au bureau, en vacances, nous déposons tous nos papiers dans le bac ou le point de collecte le plus proche. Pas besoin de les froisser, de les déchirer, ni d'enlever les agrafes ou les spirales.



Près de 3 millions de tonnes de papiers graphiques sont commercialisées en France, fabriquées à partir de pâte à papier vierge ou de papiers recyclés.



5. L'IMPRIMERIE

Le papier recyclé est utilisé notamment pour fabriquer de nouveaux supports : journaux, livres, cahiers...



4. L'USINE PAPETIÈRE

En les mélangeant à de l'eau, les papiers deviennent de la pâte à papier. Nettoyée, étalée puis séchée, cette pâte est transformée en feuille géante de papier recyclé et enroulée en bobine.



2. LA COLLECTE

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés par les ripeurs et transportés jusqu'au centre de tri le plus proche.



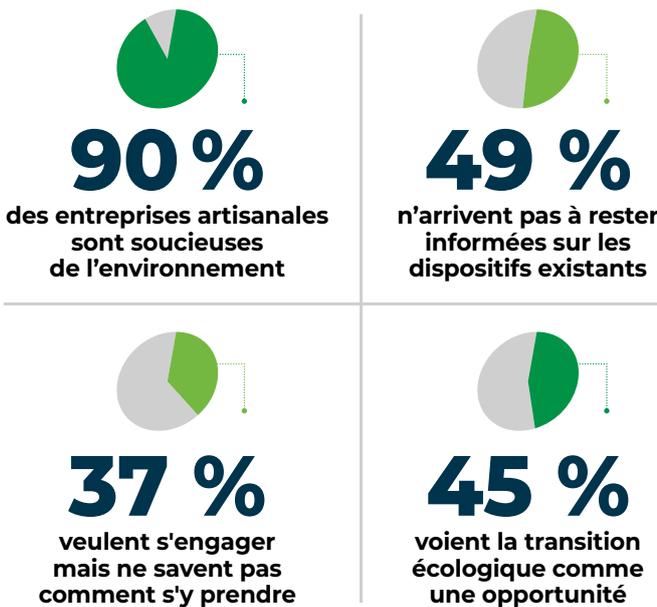
3. LE CENTRE DE TRI

Les papiers sont séparés des emballages recyclables manuellement et à l'aide de machines qui détectent les différents matériaux.



QUEL REGARD LES ARTISANS DU GRAND EST PORTENT-ILS SUR le développement durable ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est a réalisé une enquête visant à mieux comprendre la perception, les pratiques et les besoins des artisans du Grand Est en matière de développement durable. Basée sur les réponses de 2070 artisans, récoltées sur la période de juillet à décembre 2021, l'enquête révèle des tendances nettes.



Besoins prioritaires sur lesquels les entreprises artisanales souhaitent être accompagnées

26 %

Visibilité



20 %

Consommations énergétiques



12 %

Faciliter la gestion des déchets



7 %

Mobilité



DÉVELOPPEMENT DURABLE : 4 bonnes raisons de s'engager

1. Maîtrisez vos coûts et réduisez vos charges

Le développement durable est un levier concret pour économiser sur vos factures (énergie, transport, déchets, eau, matières premières).

2. Valorisez votre entreprise et gagnez en visibilité

Une entreprise engagée permet de toucher une nouvelle clientèle, d'accéder à de nouveaux marchés, et de se différencier par rapport à la concurrence.

3. Assurez la conformité réglementaire de votre entreprise

Intégrer les nouvelles obligations dans la gestion quotidienne de votre activité pour la sécuriser.

4. Attirez de nouveaux talents et fidélisez vos équipes

Les actuels et futurs salariés et apprentis sont toujours plus engagés dans une entreprise sensible à la protection de l'environnement.

La gestion environnementale intervient de plus en plus comme un levier de gestion globale de votre entreprise. Alors en quoi le développement durable est-il aujourd'hui une opportunité de développement qu'il faut absolument saisir ?



ANDREY POZNY

Du nouveau pour vous accompagner dans cette transition

Pour répondre à ces enjeux, la CMA Grand Est s'est engagée dans le Plan régional de développement durable 2022-2024. C'est dans ce cadre qu'elle vous propose le nouveau Pass Durable, une offre clés en main pour vous informer, diagnostiquer votre entreprise et vous accompagner vers 4 thématiques à enjeu : énergie, eau, économie circulaire, mobilité.



LE PASS DURABLE QU'EST-CE QUE C'EST ?

DÉCOUVREZ les nouveautés en détail



Une opportunité pour rendre durable votre activité



La clé **Énergie**,
ou comment maîtriser
vos consommations



La clé **Eau**,
ou comment réaliser des économies
et traiter vos rejets de substances
dangereuses



La clé **Mobilité**,
ou comment optimiser
vos déplacements



La clé **Économie circulaire**,
ou comment gérer
vos matières et déchets

Les artisans du Grand Est bénéficient de cet accompagnement, **PRIS EN CHARGE À 100 %** grâce aux 4 partenaires : Climaxion (Ademe et Région Grand Est), Agence de l'Eau Rhin-Meuse, FEDER, Dreal Grand Est



Une équipe DÉDIÉE pour vous accompagner

Des conseillers dédiés en proximité pour vous informer, faire le point et vous aider à concrétiser vos projets!



ARDENNES & MARNE
Nicolas Legendre
nlegendre@cma-grandest.fr
06 78 41 37 35



AUBE & HAUTE-MARNE
Marouane Rhazouane
mrhazouane@cma-grandest.fr
03 25 82 62 41



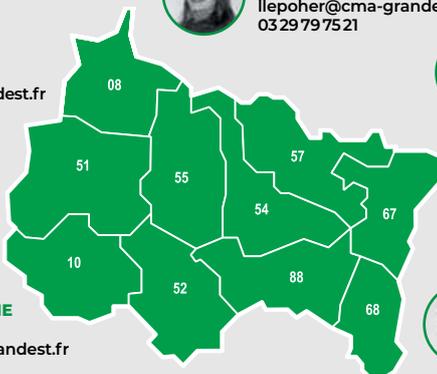
MEUSE
Lucienne Le Poher
llepoher@cma-grandest.fr
03 29 79 75 21



MEURTHE-ET-MOSELLE
Cassandra Bour
cbour@cma-grandest.fr
03 83 95 60 67



MOSELLE
Clémence Savineaux
csavineaux@cma-moselle.fr
03 87 39 31 96



ALSACE



Judith Zebst
jzebst@cm-alsace.fr
03 88 19 79 59



Lucile Geyl-Hutschka
lgeyl@cm-alsace.fr
03 89 20 26 79



VOSGES
Manon Houbre
pass-durable@cma-vosges.fr
03 29 69 55 82

Pour vous donner les moyens d'avancer dans le développement durable sereinement, découvrez la Clé Mobilité!

Vous souhaitez baisser vos consommations en gaz et en électricité? La Clé Énergie vous apporte des solutions!

LA CLÉ MOBILITÉ

Optimisez vos déplacements professionnels

La mobilité professionnelle est une thématique à enjeux pour l'environnement, mais aussi pour les artisans eux-mêmes. Les déplacements liés à leur activité ont un impact logique sur les coûts directs de l'entreprise artisanale puisqu'ils engendrent des frais conséquents : carburant, assurance, maintenance. C'est également pour améliorer son organisation que

l'artisan doit penser à les optimiser : tournées, stationnement, temps passé des salariés au volant... Avec le Pass Durable, la CMA propose aux artisans du Grand Est la Clé Mobilité, un accompagnement visant à leur apporter les solutions de déplacements plus respectueux de l'environnement et moins coûteux. Découvrez la Clé Mobilité, étape par étape!

1 Informez-vous

Votre CMA vous propose un programme de conférences en ligne afin de vous présenter des solutions concrètes.

Découvrez le programme des conférences



3 Mobilisez les aides pour cofinancer vos investissements

- **Aides de l'État** : bonus écologique et prime à la conversion.
- **Aide de la Région Grand Est** : 2000 € pour l'acquisition d'un véhicule léger.
- **Appel à projets Climaxion** : conversion et acquisition de nouveaux véhicules.
- **Aide à l'achat d'un vélo utilitaire et formation gratuite par Les Boîtes à Vélo** : un minimum de 20 % de remise.

2 Faites un état des lieux grâce au diagnostic Mobilité

Votre conseiller vous rend visite pour faire le point sur vos pratiques et analyser vos coûts associés. Cet état des lieux permettra d'identifier des pistes concrètes pour optimiser vos déplacements et votre flotte de véhicules.

4 Formez-vous en continu à l'éco-conduite

Votre CMA vous propose une formation pour découvrir des astuces et réduire vos coûts.

LA CLÉ ÉNERGIE

Réduisez vos factures énergétiques



Pour répondre à la hausse des coûts de l'énergie, essayez la Clé Énergie! Au programme, faites le point avec votre Conseiller CMA pour définir votre éligibilité aux mesures du Plan de Résilience, optimisez votre contrat d'énergie par rapport à vos besoins (puissance souscrite et choix du fournisseur), analysez vos factures pour prioriser les économies à réaliser et identifiez les pratiques et solutions à mettre en œuvre pour des retours à court terme. À la suite de cette évaluation, les différentes aides financières mobilisables pourront être étudiées avec vous.

Plus de renseignements sur le Pass Durable? Contactez votre Conseiller (contacts page 11) +

Responsabilité élargie du producteur et artisanat



La Responsabilité élargie du producteur (REP) est basée sur le principe du

pollueur-payeur : les entreprises proposant sur le marché français certains produits sont responsables de leur fin de vie. Cette réglementation concerne notamment les professionnels de l'**ameublement** (REP Déchets d'éléments d'ameublement), de la **fabrication de textiles** (REP Textile), ou encore toute entreprise **emballant ses produits finis** (REP Emballages ménagers). Depuis le 1^{er} janvier 2022, les entreprises soumises à la REP doivent notamment disposer d'un identifiant unique délivré par l'Ademe.

TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ORGANIQUES, UNE NOUVELLE OBLIGATION POUR LES ARTISANS



Le tri à la source des biodéchets (déchets organiques) va devenir **obligatoire au 1^{er} janvier 2023** pour les personnes

produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an. Jusqu'à maintenant, seuls les gros producteurs (>10 tonnes/an) étaient concernés. Il sera donc interdit de mélanger les biodéchets aux ordures ménagères. Cette obligation va notamment impacter les métiers de bouche et de la fleuristerie.

Des solutions sont possibles, contactez votre Conseiller.

LE LABEL QUALIRÉPAR, UNE NOUVELLE VALORISATION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA RÉPARATION



La loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la création de fonds réparation pour certaines catégories d'objets. Son but ? **Réduire la facture des**

consommateurs pour augmenter le recours du grand public à la réparation, et donc réduire les déchets. Le premier fonds réparation sera lancé en octobre 2022 et concernera les **équipements électriques et électroniques (EEE)**. Pour permettre à leur clientèle d'accéder à cette réduction de la facture, les réparateurs d'EEE doivent demander dès à présent le label QualiRépar développé par les deux éco-organismes en charge du fonds EEE : Ecologic et Ecosystem.

WWW.LABEL-QUALIREPAR.FR



Vous êtes un professionnel de la réparation et souhaitez en savoir plus sur le label QualiRépar ? La CMA organise un webinar d'information le **23 juin 2022!**



Insecticides, fongicides, herbicides...

La loi contre les produits phytosanitaires se durcit

Dans le prolongement de la loi Labbé votée en 2014, la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires se durcit pour limiter leur utilisation. À partir du 1^{er} juillet 2022, l'interdiction de leur usage va s'étendre notamment aux propriétés privées et aux zones destinées aux commerces et activités de services. La lutte biologique et mécanique contre les espèces indésirables ou les techniques préventives sont des solutions qui peuvent être mises en place.

Afin de se préparer à l'évolution de la réglementation et déterminer les enjeux liés à la gestion de vos espaces verts, les conseillers de la CMA vous accompagnent.

ANTICIPER

les changements de réglementation

TROQUER LE PLASTIQUE CONTRE LE VERRE. Soucieux de permettre à un ami restaurateur de se passer des pailles en plastique jetables avant leur interdiction, Fabrice Oberhauser s'essaye à la fabrication de pailles en verre. Le succès de son produit est tel que l'artisan se lance dans sa commercialisation. *Isabelle Flayeux*

Depuis leur lancement en 2019, Fabrice Oberhauser, 30 ans, a déjà vendu des milliers de pailles en verre en France et au-delà des frontières. « *Au début, je comptais les coffrets et j'ai vite arrêté. J'ai rapidement commencé à exporter, notamment dans les pays limitrophes et au Japon, grâce aux réseaux sociaux et à la médiatisation* », relate l'artisan de Saint-Louis-lès-Bitche, en Moselle. Comme sept générations avant lui, Fabrice Oberhauser est salarié des cristalleries Saint-Louis. Il travaille le verre depuis l'âge de 16 ans et s'est installé en qualité de micro-entrepreneur en 2015, pour « s'amuser ». « *J'avais envie d'explorer d'autres possibilités et notamment le verre au chalumeau. Je créais des décorations de Noël et autres petits objets que je vendais sur les marchés locaux et artisanaux.* »

Apporter une touche artisanale

L'idée de fabriquer des pailles en verre naît suite à une discussion avec un ami restaurateur. « *Il me confiait que son établissement allait bientôt être confronté à la problématique de l'interdiction des ustensiles à usage unique comme les pailles en plastique.* » Anticipant la nouvelle réglementation, l'artisan se lance dans la conception et la fabrication de pailles en verre, pour dépanner. Le concept plaît, il continue. « *J'ai ajouté un cordon de couleur pour donner une touche artisanale. Montrer le savoir-faire sur un objet de série est important. C'était un défi technique*



AURÉLIE KLEIN/LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

que je suis fier de relever à chaque pièce confectionnée. » Le produit, conditionné dans des coffrets contenant cinq pailles de couleur différente et une brosse de nettoyage, est disponible pour 15 € pièce dans une cinquantaine de points de vente dans la région Grand Est, dont des offices de tourisme. Fabrice Oberhauser continue la vente directe : « *Les clients apprécient le contact avec l'artisan et c'est ce qui fonctionne le mieux.* »

i CONTACT : fabrice.oberhauser@gmail.com

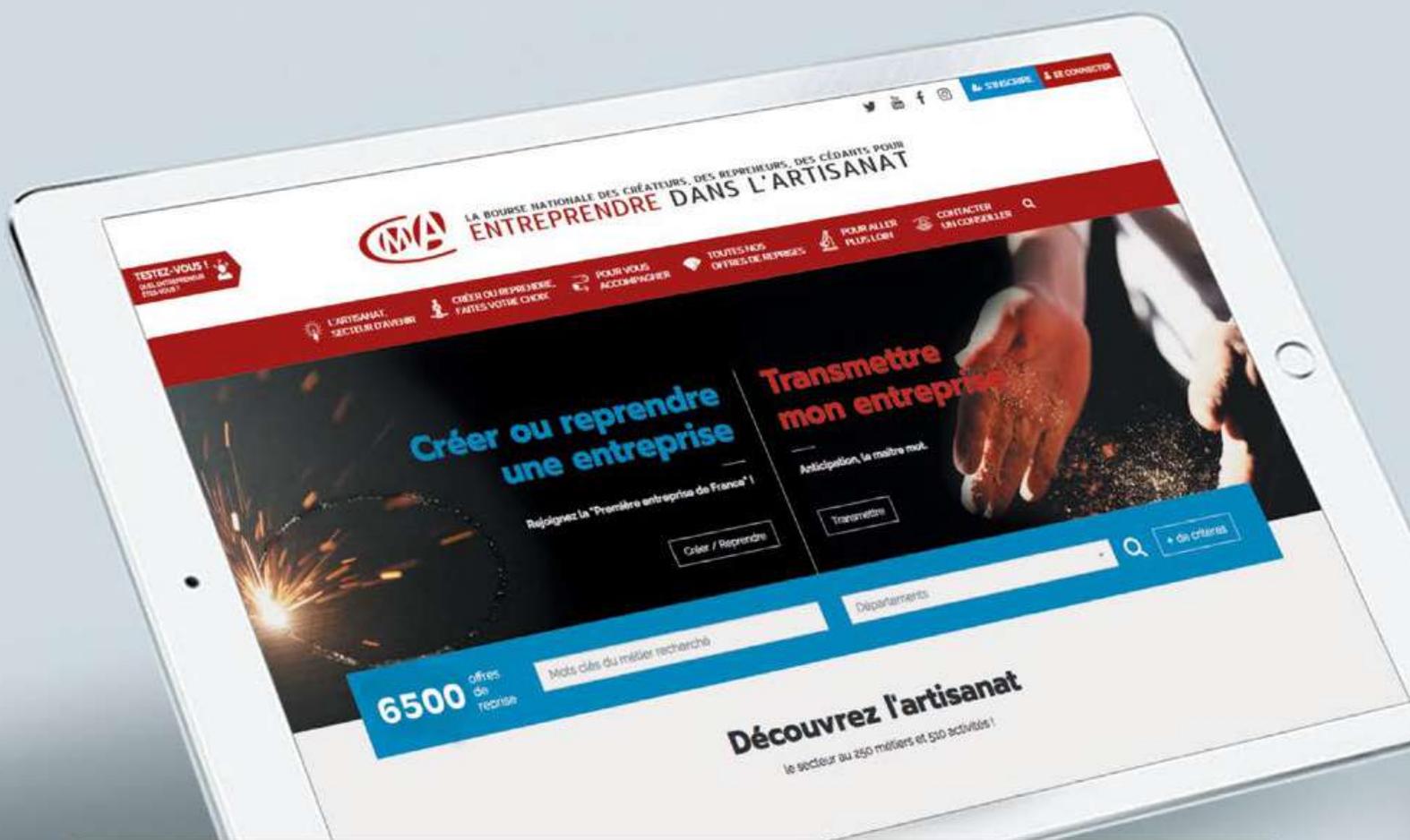
www.jachetebitcheerland.fr/fabrice-oberhauser +

PRENDRE LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

Avoir une idée et la concrétiser n'est pas si simple, si bonne soit-elle. Pour Fabrice Oberhauser, par exemple, un an s'est écoulé entre le développement du produit et sa commercialisation. « *Cela s'est fait étape par étape. J'ai commencé par étudier la matière et choisi un verre alimentaire solide, qui résiste aux chocs thermiques et passe au lave-vaisselle. Pour la fabrication, je devais tenir compte du diamètre de la paille, de sa longueur, de l'épaisseur de la paroi. Enfin, je me suis penché sur le packaging, finalisé ensuite par un designer.* » Pour aller au bout du concept et mettre son savoir-faire au profit de l'écologie, l'artisan est dans une logique écoresponsable : « *Le verre vient de France. Le cartonnier qui fabrique les emballages est vosgien. C'est simplement du bon sens.* »



Vous cherchez à créer, à reprendre ou à céder **une activité ?**



Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :
entreprendre.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Petites annonces

ENTREPRISES À REPRENDRE

ALIMENTATION

575A0119 - MOSELLE NORD

Plats à emporter

Moselle Nord, vends fonds de fabrication de pâtes fraîches et épicerie – Belle affaire avec bonne clientèle fidélisée – Local neuf avec matériel en très bon état – Surface totale de 95 m² – Implantation à proximité d'autres commerces avec parking Développement possible avec terrasse, marchés et professionnels
Prix : 110 000 € à débattre

CONSTRUCTION

573A0113 - SECTEUR MOSELLE

Travail du métal

Entreprise constituée en 1995 spécialisée à l'origine dans des systèmes d'ancrage à destination de professionnels mais qui depuis a élargi son champ de compétences avec des produits novateurs aussi bien à destination d'une clientèle de particuliers que de professionnels et dont le succès ne se dément pas – Fort potentiel de développement – Carnet de commandes rempli – Modalités de cession restant à déterminer en fonction de chacun

575A0014 - SECTEUR MOSELLE SUD

Travail de la pierre

Cause décès, cède société de vente, pose carrelage, granit, marbre et chape avec vente des locaux, atelier, stockage, 3 bureaux, showroom et parking
Entreprise créée en 1988 avec clientèle de particuliers, professionnels et collectivités
Marché local et régional – Contrat en cours de 100 000 € avec récurrence de ces contrats – Faible concurrence – CA moyen de 340 000 € – 2 collaborateurs autonomes, professionnels présents depuis 2013
Matériel en très bon état – 5 véhicules
Possibilité de développement – Prix de vente: 80 000 € – Possibilité d'achat ou location immobilier – 3 500 m² d'atelier 3 300 m² showroom, parking de 6 000 m² – Prix de vente : 130 000 €

577A0016 - SECTEUR THIONVILLE

Charpente

Zone des 3 frontières entre Thionville & Audun-Le-Tiche, vend cause retraite.
Entreprise de charpente, couverture, zinguerie et isolation – Clientèle fidélisée sur un rayon de 20 km – Bonne notoriété depuis 30 ans – Carnet de commandes complet sur un an – Clientèle de particuliers à 80 % et quelques communes pour un CA de 600 000 € – Entreprise à forte rentabilité, qualification RGE – Plan d'évaluation diagnostic réalisé par la CMA – Possibilité de rentabiliser l'investissement sur 5 ans 1 camionnette, 1 camion, outillage
Accompagnement possible par le repreneur

575A0017 - SECTEUR DIEUZE

Menuiserie

Cède menuiserie secteur Saulnois Clientèle professionnelle – CA moyen de 410 000 € 3 salariés en CDI – Un atelier de 700 m² entièrement rénové en 1995 – Bureau Sanitaires – Cuisine – Salle de repos Bâtiment de stockage de 200 m² Équipement professionnel performant
Prix de vente : 400 000 €

SOINS À LA PERSONNE

577A0105 - METZ CAMPAGNE

Institut de beauté

À vendre fonds refaits à neuf – Prix de vente : 25 000 € – Local de 47 m² composé de 2 cabines équipées et fonctionnelles, 1 espace privé et lavabo, machine à laver, micro-onde et frigo, 4 grands placards intégrés, 1 WC privé, 1 espace ongles et vente, 1 espace accueil et caisse – Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble avec vitrine – Décoration soignée, entièrement équipé – Pas de travaux à prévoir, prêt à travailler tout de suite – Clientèle très agréable, régulière et fidèle – CA en constante progression – Fort potentiel de développement – Situé à côté d'autres commerces – Partenariat possible avec le salon de coiffure – Porte communicante entre les 2 structures pour le plus grand plaisir des clientes – Parking gratuit devant ainsi que 2 autres à proximité 10 minutes du centre-ville de Metz – Faible loyer

576A0107 - ROHRBACH-LES-BITCHE

Salon de coiffure mixte

Cause santé, vend fonds de commerce Grand salon lumineux de 81 m² situé sur un axe principal avec bonne visibilité, 2 grandes vitrines, 3 bacs, 8 postes, cave – Bail commercial – Fichier clients informatisé
Nombreux parkings gratuits aux alentours
Bon état avec quelques travaux de rénovation – Clientèle stable et fidèle depuis de nombreuses années – Fort potentiel de développement sur commune en perpétuel développement – 4 salariés à temps partiel – CA moyen de 124 k€

573A0108 - CREUTZWALD

Salon de coiffure mixte

Vends fonds de commerce – Salon lumineux de 65 m² avec véranda, bonne visibilité, grandes vitrines, 4 bacs, 7 postes
Bail commercial – Fichier informatisé
Nombreux parkings gratuits à proximité
Bon état avec quelques travaux de rénovation – Clientèle stable et fidèle depuis de nombreuses années – Fort potentiel de développement – 3 salariés à temps partiel et autonomes – CA moyen de 115 000 €

577A0109 - SECTEUR THIONVILLE

Salon de coiffure mixte

3 bacs – 8 postes – 1 fauteuil barbier
Matériel en bon état – Local de 100 m² climatisé – Réserve de 25 m² avec 2 ballons d'eau chaude – Parking privé – Bon CA
Importante clientèle frontalière fidélisée
Loyer de 1 050 € mensuel – Prix de vente à débattre

573A0110 - SECTEUR CREUTZWALD

Salon de coiffure mixte

Situé dans un centre commercial avec une exclusivité dans la galerie marchande
Existant depuis plus de 20 ans – Clientèle fidèle – Personnel stable et sérieux
4 salariés – Surface de 70 m² – Mobilier en excellent état – Enseigne sous franchise

SERVICES À LA PERSONNE

576A0106 - SECTEUR SARRALBE

Pressing et retouches

Cause retraite cède fonds de commerce de retouche et pressing situé à Sarralbe
Local de 60 m² en centre-ville avec parking
Bail commercial – Matériel en bon état
2 machines à laver – 1 table à repasser
1 sèche-linge – 1 machine à coudre
2 surjeteuses – Prévoir le remplacement de la machine perchloroéthylène
Pas de concurrence locale – CA moyen de 30 000 € – Convient pour une reconversion – Possibilité d'accompagnement par le cédant
Prix à débattre : 7 000 €

577A0115 - SECTEUR HAYANGE

Photographe

Vends cause retraite commerce photographie de 110 m² sur Hayange, spécialisé dans le tirage numérique et argentique, identité, studio, encadrement et vente – Le magasin existe depuis 21 ans
Bonne clientèle fidélisée – Prix : 55 000 €

579A0111 - SECTEUR METZ

Fleurs

Cause changement d'activité, vente fonds de commerce de fleurs repris en 2014 – CA de 86 500 € en 2021 – Pas de salarié à reprendre – Adhérent Interflora – Commerce informatisé avec son fichier clients et site Internet – Mobilier récent et sur-mesure – Chambre froide – Emplacement en cœur de quartier résidentiel et commerçants avec places de stationnement – Local de 200 m² (dont 60 m² de vente, 7 l de vitrine, 20 m² d'atelier totalement équipé, 20 m² de bureau, 100 m² de réserve) – Renouvellement du bail récent et loyer mensuel de 850 €
Possibilité de reprendre le véhicule professionnel pour livraison (actuellement en LOA) – Possibilité d'accompagnement les premiers temps par le cédant
Prix de vente: 45 000 €

POUR CONSULTER ET RÉPONDRE AUX ANNONCES,
rendez-vous sur

www.transentreprise.com

CONTACT CMA 57 : 03 87 39 31 00 - E-MAIL : VBODEREAU@CMA-MOSELLE.FR



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

AVEC L'ARTISANAT
CONSTRUISONS
UN AVENIR
QUI NOUS
RASSEMBLE

DU 3 AU 10 JUIN 2022

DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX
PROCHES DE VOUS,
POUR VOUS !

#AVENIR #JEUNESSE #TERRITOIRES

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

À retrouver dans tous les établissements de la CMA Grand Est,

de la CMA Moselle et de la CM Alsace.

Infos sur cma-grandest.fr

#SemaineArtisanat



Les rendez-vous de la reconversion professionnelle DESSINEZ VOTRE NOUVELLE VIE

Vendredi 13 mai, se tenait, dans les différents établissements de la CMA Grand Est, le 1^{er} rendez-vous de la reconversion professionnelle. L'occasion pour la CMA 57 de revenir sur cet événement d'informations, initiateur d'une longue série.

Le principe

Réunir dans un même lieu les différents interlocuteurs compétents et utiles à solliciter dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle. Conseils, orientation, formation, financement, bilans de compétence, accompagnement pour les personnes en situation de handicap... tous ces experts étaient réunis pour vous accompagner dans votre projet d'avenir, qu'il soit déjà bien avancé ou juste au stade d'envie.

Comment est née cette idée ?

D'un constat au sortir de la crise sanitaire : de plus en plus de déçus du salariat, fonctionnaires, cadres choisissent de changer de voie professionnelle et de se lancer dans l'aventure artisanale. 1 Français sur 2 envisage, effectuée ou a déjà réalisé une reconversion professionnelle. 42% des cadres de moins de 35 ans indiquent que la crise leur a donné envie de changer de métier. 4 cadres sur 10 sont prêts à quitter le salariat et à renoncer à leur statut.



Choisir l'artisanat c'est renouer avec ses rêves d'enfant. C'est reconsidérer ses priorités et se diriger vers un métier passion.

Économiser quinze jours de démarches administratives en deux heures

Pour pouvoir changer de métier, il faut pouvoir se former facilement. La CMA, formatrice de métier(s) et experte offrant de nombreux services, a donc eu l'idée de réunir experts et conseillers en un seul et même lieu afin de faciliter les démarches pour ce nouveau public, et de le décliner dans les différents départements de la Grande Région.

Se reconvertir dans l'artisanat

Avec la CMA, c'est l'assurance d'être bien entouré. Les 800 collaborateurs des établissements de la CMA Grand Est, de la CMA Moselle et de la CM Alsace, accompagnent tous les projets de reconversion pour qu'ils s'intègrent pleinement dans le monde de l'artisanat et collent à ses valeurs : proximité, engagement, savoir-faire.

Vous avez manqué ce premier rendez-vous ? D'autres suivront bientôt.



EN ATTENDANT, n'hésitez pas à contacter la CMA 57 au 03 87 39 31 00.

PLUS D'INFORMATIONS :

www.cma-grandest.fr/rdv-reconversion/

L'immersion professionnelle pour les demandeurs d'emploi

Une campagne d'appels à destination de 50 000 entreprises est lancée jusqu'au 15 juillet 2022.

Depuis le 15 avril, vous avez peut-être été contacté par votre CMA Moselle ?

Cet appel s'inscrit dans la campagne de sensibilisation à « l'immersion professionnelle en entreprise » demandée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, au réseau CMA France et à Pôle Emploi.

Son principe est simple : accueillir, pendant une période limitée (un mois renouvelable sous conditions), un demandeur d'emploi, un jeune, un salarié en insertion, un travailleur handicapé, etc. pour :

- faire découvrir les métiers de votre secteur d'activités ;
- initier un recrutement pour un emploi durable et répondre à vos propres besoins ;
- aider à la validation d'un projet professionnel.

Ce dispositif, simple, gratuit et promu par les entreprises l'ayant déjà mis en place est efficace dans un processus de recrutement.

Il repose sur le principe du gagnant-gagnant :

Le demandeur d'emploi peut découvrir un métier

ou confirmer son projet professionnel / l'entreprise peut avoir accès à un groupe de potentiels candidats et valoriser son corps de métier et son entreprise auprès d'eux.

Comment cela fonctionne ?

Votre conseiller CMA vous appelle et vous présente le projet. Si cela vous intéresse, vous acceptez d'être référencé sur une plateforme dédiée, intitulée « immersion facilitée ». Vous serez alors contacté par un conseiller Pôle Emploi. Il prendra le relai et gèrera cette période de mise en situation en milieu professionnel.

👍 Les bons points

L'immersion professionnelle est appréciée de l'ensemble des acteurs.

9 bénéficiaires sur 10 jugent ce dispositif utile pour leur projet et pour leur insertion professionnelle, et près de **9 entreprises sur 10** ayant eu recours au dispositif le recommanderaient auprès d'autres entreprises.

EFFICACITÉ DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

La Cour des comptes salue l'efficacité des PGE dont 88 % ont été octroyés aux petites entreprises. Les TPE et PME ont ainsi capté respectivement 37 et 38 % des 143 milliards d'euros de l'enveloppe globale.

DOUTE QUANT AU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

Selon les Sages, l'efficacité de mesures très coûteuses, à l'image de la prime à l'embauche d'apprentis, n'est pas avérée. Dans son rapport, la Cour des comptes juge également ce plan mal proportionné.

REPORT ET BAISSE D'IMPÔTS APPRÉCIÉS

La Cour des comptes salue la bouffée d'oxygène octroyée aux entreprises. Mais regrette néanmoins le manque de fiabilité et la « précision insuffisante des données de suivi eu égard aux enjeux ».

LECTURE RAPIDE

La Cour des comptes passe au crible LES MESURES DE SOUTIEN

Dans son rapport annuel publié le 16 février, la Cour des comptes dresse le bilan des finances publiques de la France. PGE, report de cotisations..., les 100 milliards d'euros déversés dans l'économie ont permis aux entreprises de garder la tête hors de l'eau. Faisons le point.

Loetitia Muller

Le 16 février 2022, la Cour des comptes a rendu son traditionnel rapport annuel. Le document comporte plusieurs volets dédiés aux entreprises et à l'emploi. Cette année, à la faveur de la crise sanitaire, la juridiction financière s'est attachée à analyser notamment son impact sur l'activité économique. Le rapport tire les enseignements de cette crise inédite et de ses conséquences budgétaires, financières, économiques et sociales. Il passe ainsi en revue le plan « 1 Jeune, 1 Solution » en faveur de l'emploi des jeunes, mais également les mesures fiscales de soutien aux entreprises, ou encore le déploiement des prêts garantis par l'État.

Soutien salvateur aux entreprises

La Cour des comptes distingue trois types de mesures fiscales ayant contribué, en plus des dispositifs d'urgence, au soutien des entreprises. D'une part, les mesures d'aide à la liquidité dont la Cour considère qu'elles ont été « un soutien appréciable, quoique d'une ampleur modeste comparée aux autres mesures ». Elle déplore en effet des carences dans leur gestion et leur suivi. Les magistrats de la rue Cambon soulignent d'autre part les baisses exceptionnelles d'impôt décidées par le Parlement pour un montant de 4 milliards d'euros. Enfin, concernant les aménagements dits de « bienveillance fiscale », parmi lesquels les délais accordés pour les déclarations ou encore la suspension des contrôles fiscaux, la Cour des comptes

souligne l'adaptation de l'administration mais relève qu'elle doit renforcer le contrôle du respect des règles d'éligibilité aux « gentillesse fiscales ».

Plan « 1 Jeune, 1 Solution » : un plan mal proportionné et une solution à relativiser

Si la Cour des comptes juge l'intervention des pouvoirs publics légitime envers les jeunes, elle la considère mal proportionnée avec un manque de prise en compte des particularités territoriales. En outre, et malgré une forte mobilisation, le succès du plan est à relativiser. L'institution financière s'attarde notamment sur un effet limité des aides à l'embauche sur le nombre de jeunes en emploi. Le plan aurait, selon la Cour, plus favorisé un déplacement de l'emploi des jeunes vers des CDD longs et des CDI, que permis une hausse globale de leur taux d'emploi.

Le déploiement des prêts garantis par l'État (PGE)

Selon une enquête engagée par la Cour des comptes, les entreprises confirment que les banques ont été « facilitantes ». Il ressort également de ce document que les PGE ont été traités comme des prêts classiques avec des dossiers simples. Bémol : les montants sollicités n'ont pas systématiquement été obtenus.

POUR CONSULTER L'ENSEMBLE DE CE RAPPORT :
www.ccomptes.fr > Publications >
 Le rapport public annuel 2022

Loi du 14 février 2022 : LES INDÉPENDANTS PLUS SÉCURISÉS

Sécuriser les 3 millions d'entrepreneurs grâce à un cadre juridique plus simple, telle est l'ambition affichée de la loi dite « Indépendants » du 14 février dernier. Au programme, deux mesures phares : un statut unique et protecteur, et une allocation « chômage » assouplie.

Isotitia Muller

Enfin un statut unique de l'entrepreneur individuel

La « *personne physique qui exerce en son nom propre une ou plusieurs activités professionnelles indépendantes* » est un entrepreneur individuel : telle est la nouvelle définition intégrée au Code de commerce (art. L 526-22, al. 1^{er}). Nouveauté majeure : le patrimoine privé est (enfin) séparé du patrimoine professionnel. Ce dernier est constitué des droits, obligations et sûretés utiles à l'activité. Et seul ce patrimoine professionnel pourra être utilisé pour remplir les engagements de l'entrepreneur vis-à-vis de ses créanciers. Ses biens personnels restent à l'abri alors que seul son domicile était préservé avant cette réforme. Deux bémols, d'une part les Urssaf et les CGSS peuvent recouvrir l'impôt sur le revenu des « micro-entrepreneurs », la CSG et la CRDS sur les patrimoines professionnel et personnel. D'autre part, les organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales ont un droit de gage qui peut s'étendre au patrimoine personnel (en cas de manœuvres frauduleuses notamment). Notons que ces dispositions sont entrées en

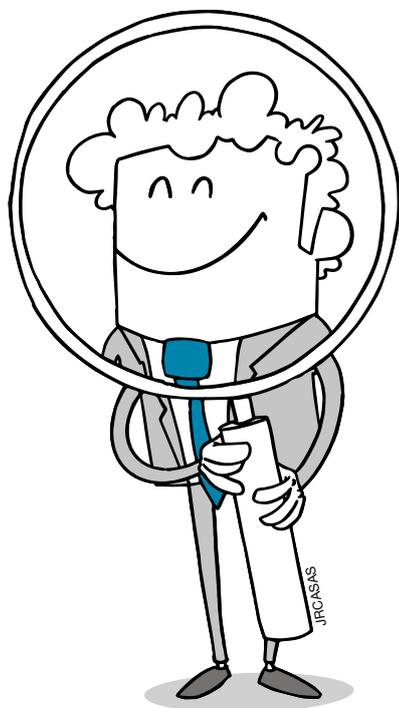
vigueur le 15 mai 2022. Une des conséquences de la création de ce régime unique est la disparition programmée du régime de l'EIRL sauf, évidemment, pour les entrepreneurs qui exercent sous ce statut à la date de la publication de la loi (soit le 15 février 2022).

ATI : six mois d'allocation pour rebondir

L'allocation des travailleurs indépendants (ATI), jusque-là conditionnée à un redressement (RJ) ou à une liquidation judiciaire (LJ), est étendue pour les travailleurs indépendants dès la cessation définitive d'activité, lorsque cette dernière n'est plus économiquement viable, c'est-à-dire quand l'entrepreneur déplore une baisse d'au moins 30 % des revenus déclarés d'une année sur l'autre. Un plafonnement de l'allocation est également prévu avec un montant forfaitaire de 26,30 € par jour, et un montant minimum journalier de 19,73 €. L'ATI reste une aide au rebond et non un revenu de remplacement. Dans cette optique, un délai de carence est prévu : un travailleur indépendant ne pourra percevoir l'ATI que pendant une période de six mois au maximum tous les cinq ans.

Portailpro : des démarches administratives simplifiées

Promesse tenue... Le dernier portail censé simplifier les démarches administratives des entreprises a été mis en ligne par le Gouvernement début mars. Son nom : portailpro.gouv.fr. Son ambition : avoir une vision globale, sur un seul site, via un tableau de bord personnalisé, de ses obligations et échéances fiscales, sociales et douanières (sans passer tour à tour par ses comptes Urssaf, GDFip, Net-entreprises et Douanes). Un service de message permet en outre d'échanger avec les différentes administrations. Portailpro est pour l'heure ouvert aux seules TPE-PME, ainsi qu'aux travailleurs indépendants. Un élargissement aux grandes entreprises et aux experts-comptables est déjà prévu.



SI LE DUER N'EST PLUS
À ACTUALISER CHAQUE ANNÉE,
LE CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE
DOIT TOUT DE MÊME ÉLABORER
UNE LISTE D' ACTIONS
DE PRÉVENTION DES RISQUES
ET DE PROTECTION DES SALARIÉS.

Loi Santé au travail : quels changements pour vous ?

Les principales dispositions de la Loi Santé au travail du 2 août 2021 sont entrées en vigueur le 31 mars dernier. Objectifs : renforcer la prévention et décloisonner santé au travail et santé publique. S'agissant des TPE, le document unique et son plan d'action restent des outils à bichonner. Décryptage.

Laetitia Muller

Quelles sont les nouveautés concernant les rendez-vous médicaux ?

La visite de mi-carrière, à 45 ans, fait son apparition, tout comme le rendez-vous de liaisons, en cas d'absence du salarié suite à un accident ou une maladie. Les travailleurs qui le souhaitent peuvent être suivis à distance. Ces entretiens auront lieu avec des services de prévention et de santé au travail (SPST) rénovés. Innovation : les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprise vont (enfin) pouvoir bénéficier d'un suivi de leur santé dans le cadre de leur travail. Comment ? Grâce à une offre spécifique qui sera proposée par tous les SPST. Signalons que les intérimaires peuvent également être suivis par ces services de santé.

Pourquoi le harcèlement sexuel adopte une définition uniquement pénale ?

Le Code du travail s'harmonise avec le Code pénal. Le harcèlement sexuel peut désormais être constitué quand un salarié subit des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, venant de plusieurs personnes engendrant ainsi une répétition. Travailler seul avec un salarié impose d'être vigilant.

Document unique : quels changements pour les entreprises artisanales ?

Aujourd'hui, le document unique doit être mis à jour tous les ans et ce, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Cette obligation est supprimée depuis le 31 mars 2022 pour les TPE de moins de 11 salariés. Attention : le document doit néanmoins être mis à jour « lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » et « lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ». Si le DUER n'est plus à actualiser chaque année, le chef d'entreprise artisanale doit tout de même élaborer une liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés. Le législateur souhaite, à travers cette mesure, développer une culture de la prévention, y compris dans les TPE et chez les indépendants. La Loi Santé impose une obligation d'archivage de 40 ans du document unique ! La conservation peut évidemment être réalisée par voie dématérialisée. Une bonne occasion d'anticiper de futures obligations puisque, à compter du 1^{er} juillet 2024, chaque version du DUER devra être déposée sur un portail numérique.

Nombreuses sont les entreprises qui, par choix ou par obligation, préfèrent louer leur local plutôt que de l'acheter. Si le bail commercial demeure la solution de location la plus prisée, certains entrepreneurs se tournent vers la simple mise à disposition. Véritable alternative, elle se caractérise par la souplesse de son fonctionnement. Explications.

Décryptage de Mylène Chamant, juriste et experte pour Cerfrance

Mise à disposition D'UN LOCAL COMMERCIAL : comment ça marche ?



1. POURQUOI PRENDRE UN LOCAL COMMERCIAL ?

Disposer d'un lieu dédié à son activité professionnelle pour accueillir ses clients, partenaires et fournisseurs, pour mieux séparer sa vie privée et vie professionnelle, ou encore pour stocker ses marchandises et son matériel : autant de raisons pour lesquelles un entrepreneur souhaite s'installer dans un local commercial lors de la création de son entreprise. Relevant du seul droit commun édicté par le Code civil, la convention de mise à disposition n'est **soumise à aucun régime particulier**. Les parties bénéficient d'une grande liberté dans la rédaction du contrat et conviennent elles-mêmes des modalités applicables.

2. CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL : PRÉCISIONS RECOMMANDÉES

La mention de certaines conditions est tout de même recommandée afin de **sécuriser la relation entre locataire et propriétaire**. Ainsi, outre la description du local, les parties précisent dans le contrat qui les lie :

- l'usage du local par l'entreprise, autrement dit le **type d'activité** qui peut y être exercé ;
- la **durée** de la mise à disposition et les conditions de sa résiliation ;
- les **obligations respectives** du propriétaire et du locataire ;
- en cas de mise à disposition à titre onéreux, la **contrepartie versée** et les conséquences auxquelles l'entreprise s'expose si elle ne verse pas le loyer.

3. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL : SOUPLESSE À DOUBLE TRANCHANT

Moins contraignant que le bail commercial conclu obligatoirement pour une durée de neuf ans, résiliable tous les trois ans seulement, le contrat de mise à disposition prévoit des **délais de préavis plus courts**. Cette flexibilité permet notamment à son bénéficiaire de lancer son activité tout en s'aménageant une porte de sortie. L'entrepreneur peut ainsi changer de locaux facilement et quand bon lui semble. Toutefois, cette **souplesse** a l'inconvénient d'être partagée par le propriétaire qui peut, lui aussi, rompre à tout moment la mise à disposition de son local. De la même manière, le bail commercial, répondant à une réglementation stricte définie au Code de commerce, permet au locataire de bénéficier du **plafonnement du loyer**, du droit au renouvellement du bail ou à défaut de l'attribution d'une indemnité d'éviction. Le contrat de mise à disposition n'offre pas de règles équivalentes sécurisant l'avenir de l'entreprise locataire.

4. LA POSSIBILITÉ DE REQUALIFIER SON CONTRAT

Alors, serait-ce à dire que le contrat de mise à disposition n'est nullement protecteur pour le locataire ? Rien n'est moins sûr. En effet, dès lors que l'exploitant occupe un local fixe de manière permanente, qu'il dispose d'une clientèle propre et d'une certaine autonomie de gestion et dès lors qu'il est possible de considérer qu'il exploite, dans les locaux mis à disposition, un fonds de commerce, industriel ou artisanal, il peut demander en justice **la requalification du contrat en bail commercial**.

i LES CONSEILLERS CERFRANCE sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr

CERFRANCE

▼ **Alain Barbarin**
Maître taxidermiste



www.taxidermiste-alainbarbarin.com

► **William Dubourg**
Artisan d'art
en taxidermie

« Nous travaillons tous dans le but de garder un témoignage le plus durable possible de la richesse, de l'unicité du vivant et de la faune dans son ensemble. »

www.iwillneverdie.fr

f Will NeverDie @ iwillneverdie7

@ Willneverdie7



WILLNEVERDIE

ARTISANS TAXIDERMISTES

UN HOMMAGE AU VIVANT

Si le nombre de taxidermistes est en baisse, l'activité continue à séduire une clientèle française et étrangère exigeante. Rencontre avec un artisan qui naturalise les animaux dans les règles de l'art, et un second dont les éclatés de crustacés tendent à l'œuvre d'art. *Isabelle Flayeux*

La taxidermie est « l'art de conserver, par différentes techniques, les animaux morts en les maintenant sous un aspect semblable à celui de leur vivant », présente le Syndicat des naturalistes taxidermistes de France. Installé à Messigny-et-Vantoux (21) depuis 1978, Alain Barbarin naturalise des animaux de toutes sortes et de tous pays pour des particuliers chasseurs ou pêcheurs, des collectionneurs et des musées. « La base du métier consiste à retirer tout ce qui peut s'abîmer, de garder l'enveloppe extérieure (peau avec plumes ou poils), de traiter la peau et de fabriquer une sculpture. » Autodidacte passionné, le maître taxidermiste a formé une dizaine d'apprentis, dont son fils qui a ouvert un atelier près de Dijon, et confie exercer « un métier à la fois très beau et compliqué à cause des contraintes réglementaires en vigueur en France et de la complexité du savoir-faire à acquérir. Il faut travailler divers matériaux (résine, argile, mastic...) et être multitâche : savoir tanner et coudre, être boucher et sculpteur modelleur, un peu chimiste et surtout artiste. »

DES PIÈCES GRAPHIQUES ET ESTHÉTIQUES

Après vingt ans dans l'événementiel, William Dubourg, diplômé des Beaux-Arts, se reconvertit en 2018. « Avec l'envie de me servir de mes mains, je me suis lancé dans la taxidermie des crustacés à travers une méthode spécifique inventée par l'anatomiste du XIX^e siècle Edmé François Chauvot de Beauchêne, qui consiste à présenter une carapace en éclaté. Muni d'outils de chirurgie, je respecte l'intégrité de l'animal en disposant toutes les pièces en exosquelette sur une structure en laiton de manière à composer des objets uniques assez ludiques, spectaculaires. » Spécialiste dans son domaine, l'artisan d'art de Caen (14) fournit les plus grandes maisons de taxidermie françaises de manière exclusive. Décorateurs et collectionneurs, propriétaires de cabinet de curiosités du monde entier s'arrachent ses éclatés de homard, crabe ou langouste royale sous cloche dont la vente progresse de 20 % chaque année. William Dubourg aime bousculer les codes et va jusqu'à orner ses créations de bijoux pour le plus grand plaisir de ses clients.

LA LOI

sur la protection de la nature de 1976, mise en application en 1981, interdit la taxidermie d'espèces protégées en provenance du milieu naturel.

10 %

des espèces animales de la faune sauvage françaises sont libres à la naturalisation.

SUR LES 130

taxidermistes légalement déclarés, 40 ateliers vivent exclusivement de cet art.

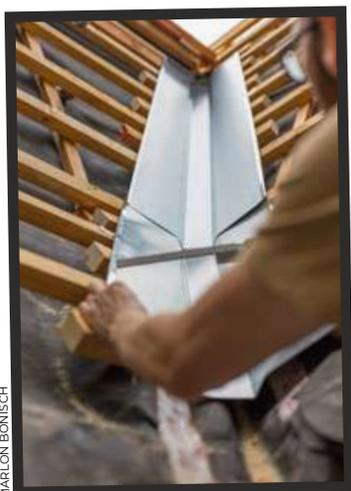
www.taxidermistes.fr

COUVREURS

SE COUVRIR POUR L'AVENIR

Si le travail ne manque pas et que la reprise est bien là, le métier de couvreur reste fortement chahuté par la conjoncture. Le plus urgent reste en ces circonstances de survivre et d'assurer la relève, un chantier à anticiper dès aujourd'hui pour des lendemains sereins.

Sophie de Courtivron



MARLON BONISCH

À la crise du Covid, qui avait déjà généré une pénurie et une augmentation des prix des matériaux, s'ajoutent aujourd'hui les conséquences de la guerre en Ukraine. Le grand nombre de devis signés depuis la relance de 2021 en devient inconfortable, le danger guette.

SURVIVRE MALGRÉ LA DEMANDE

« Les augmentations de nos matériaux deviennent intolérables; on m'en annonce deux pour un même produit en avril, dont + 21% à la fin du mois », expose Anne Jeannolin, conseillère professionnelle « Couverture » de l'UNA Couverture-Plomberie-Chauffage de la Capeb. « Tuiles et ardoises, bois, aluminium, cuivre et zinc... Nous sommes face à une inflation que le bâtiment n'a jamais connue à ce jour », surenchérit Nicolas Ourdouillie, président de la commission Couverture de l'UMGCCP (FFB). La gestion de ces augmentations avec le client (négociations), comme en interne (stocks), est très compliquée. « Il faut prévoir plusieurs mois à l'avance ce que nous recevons auparavant quinze jours avant le chantier; comment cumuler le remboursement du PGE¹ avec des achats en amont pour essayer d'éviter les hausses successives? », s'interroge-t-il. La trésorerie des petites entreprises est mise à mal. « Tous les acteurs de la filière devraient travailler ensemble

dans la solidarité », souligne Anne Jeannolin. *Les petites entreprises du bâtiment restent les grandes oubliées du plan de Résilience.* »

COMMUNIQUER SES ATOUTS

« Il y a peu de métiers où l'on peut évoluer autant », constate Nicolas Ourdouillie, qui a commencé comme apprenti chez les Compagnons du Devoir et a fini par racheter l'entreprise qui l'employait. « Notre métier est magnifique, très diversifié; tous les jours sont différents, avec des matériaux variés selon les régions, etc. » Or il faut un certain temps pour l'apprendre, expérience oblige. Il s'agit donc d'anticiper la demande future, et le métier doit pour cela communiquer. « Nous devons montrer le visage moderne et évolutif du bâtiment dans les établissements, les médias² », poursuit Nicolas Ourdouillie. Montrer aussi que le numérique fait partie du métier (drones, maquettes numériques, plieuses et profileuses pour la zinguerie...), que « nous avons des engins de manutention et que nos entreprises ont la culture "prévention" », ajoute Anne Jeannolin. Tous les ingrédients sont bien là « pour attirer jeunes et moins jeunes vers un métier qui a un vrai potentiel d'avenir ».

1. Prêt garanti par l'État. **2.** La Fédération française du bâtiment (FFB) a lancé en mars-avril une grande campagne de communication à la télévision et sur les réseaux sociaux.



Anne Jeannolin

Conseillère professionnelle « Couverture » de l'UNA Couverture-Plomberie-Chauffage de la CAPEB

« Notre métier doit être davantage soutenu par le Gouvernement; car derrière les couvreurs, c'est toute une chaîne qui intervient : électriciens, plaquistes, etc. »

capeb.fr



Nicolas Ourdouillie

Président de la commission Couverture de l'UMGCCP (FFB)

« Nous nous retrouvons coincés entre le marteau – l'achat de nos matériaux – et l'enclume – le pouvoir d'achat de nos clients! »

umgccp.fr



« Le site a plusieurs aspects : patrimonial avec le moulin, technique avec ses mécanismes et sa roue à aubes, savoir-faire et créatif avec le métier d'art. »

AU FIL DE L'EAU

ARTAMIN' – CRÉATEURS DE FLEURS ARTIFICIELLES

En 1994, Annette et Emmanuel Geoffroy, 30 ans, lâchent leur poste de cadre en Suède pour se reconvertir dans la fabrication de fleurs artificielles, à Orges (Haute-Marne). Devenus artisans d'art, ils continuent à perpétuer avec passion un savoir-faire d'exception et exploitent tout le potentiel du site du Moulin de la Fleuristerie pour diversifier leur activité. Isabelle Flayeux

UN SITE À FORT POTENTIEL ÉVOLUTIF

Si les premières traces écrites de son existence datent de 1264, l'histoire du moulin d'Orges est étroitement liée à l'activité humaine et aux besoins du territoire. « Après avoir servi à produire de la farine jusqu'en 1898, du fer et de la fonte de 1806 à 1872, la roue à aubes entraîne toujours les machines des établissements Briançon arrivées de Paris en 1903. Annette dit que l'histoire de ce moulin à eau c'est l'histoire des cinq F : farine, fer, fleur, fête, formation. Au départ il y avait l'eau, les hommes y ont puisé l'énergie pour sans cesse créer l'exceptionnel. Le moulin a toutes les ressources pour pouvoir continuer à se développer. »



DES MULTINATIONALES À L'ARTISANAT D'ART

Étudiants en commerce international, Annette et Emmanuel se rencontrent en Allemagne. Partis à Stockholm, ils deviennent respectivement chef de produit et chef de projet international. Leur vie professionnelle est bouleversée quand ils apprennent la mise en vente du moulin. « Ayant grandi à Orges, l'activité exercée me parlait. Je savais que ce savoir-faire était unique, c'est ce qui nous a intéressés. Le propriétaire nous a choisis car nous étions les seuls à souhaiter continuer la production. Revenir dans un moulin pour fabriquer des fleurs était anachronique, c'était un challenge de valoriser ce savoir-faire et de développer l'économie du lieu. »



UN CHANGEMENT DE STRATÉGIE INÉLUCTABLE

Jeunes trentenaires, les époux Geoffroy reprennent la fabrication de fleurs artificielles à Orges en 1994. « *Après trois mois d'arrêt, nous avons remis en route les ateliers avec le même personnel. Notre chance a été de pouvoir apprendre auprès des ouvrières mais nous avons été contraints en 2004, faute d'équipements aux normes, de revoir notre stratégie pour pouvoir travailler seulement à deux.* » Le couple met alors fin aux productions de volume pour se concentrer sur les créateurs : professionnels de la haute couture pour la création florale, cabarets pour les costumes, théâtres pour des éléments de décoration, chapeliers, paruriers, modistes.



DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Pour sauvegarder et faire vivre un savoir-faire d'exception, ARTamin' suit une logique permacole. « *Au fur et à mesure, nous diversifions l'activité en utilisant toutes les ressources du lieu. Notre métier d'identité, c'est la fabrication de fleurs. Le moulin produit de l'électricité qui est revendue sur le réseau et le site dispose de bâtiments transformés en lieu d'accueil (mariages, événements professionnels, concerts...) et en hébergements. Nous organisons des visites de groupes pour faire découvrir les infrastructures et nous envisageons l'ouverture d'un centre européen de la fabrication de fleurs en 2023, à l'occasion des 120 ans des ateliers.* »

DU PRODUIT INDUSTRIEL AU PRODUIT D'EXCEPTION

Derniers professionnels en France à fabriquer les cœurs de fleur, Annette et Emmanuel Geoffroy achètent en 2001 un atelier de feuillagiste. « *Grâce à ce métier spécialisé dans la fabrication de feuilles et de pétales, nous avons l'ensemble des éléments pour faire la fleur. Si nous continuons à pouvoir fournir une matière de création pour nos paruriers et modistes, nous sommes également capables de transformer jusqu'à la parure ou la création florale. Après l'industrie, l'artisanat et les métiers d'art, nous sommes passés au produit d'art, en tant qu'artisans d'art titulaires du label EPV (Entreprise du patrimoine vivant) depuis 2008.* »



DATES CLÉS

1903

Début de la fabrication de pistils, étamines, tiges, bourgeons, cœurs de fleurs et fruits artificiels destinés à la création de fleurs et de parures.

1994

Annette et Emmanuel Geoffroy reprennent les ateliers du Moulin de la Fleuristerie pour perpétuer un savoir-faire d'exception.

1997

Ouverture des ateliers au public. Plus de 150 000 visiteurs ont déjà participé à des visites guidées et des ateliers pédagogiques.

2001

Venu de Normandie, l'atelier de feuillagiste rejoint les autres machines et offre la possibilité de livrer un produit fini (parure ou création florale).

2023

Pour fêter leurs 120 ans, les ateliers proposeront une démonstration de tous les savoir-faire autour de la fleur artificielle en présence de créateurs. Lancement de l'activité formation.



Tout n'est pas à jeter dans la crise sanitaire, heureusement ! Certains artisans font preuve d'ingéniosité pour aider leurs prochains et réussissent à maintenir, voire à développer, leur activité. Marjolaine Biagi



LES ARTISANS OPTIMISTES

À la veille de la rentrée 2021, les perspectives s'annonçaient bien meilleures et le moral des artisans semblait retrouvé. 77,2 % des 2 083 sondés dans le cadre d'une étude Qualitest* estimaient que l'évolution de leur activité allait se stabiliser, voire s'améliorer, dans les six mois. Ils étaient 36 % à avoir une bonne opinion de la situation économique de leur entreprise (+7,3 points comparé à mai 2021). D'autres indicateurs de l'Artisanat apparaissent positifs, tels que le nombre d'immatriculations au premier semestre 2021, nettement en hausse par rapport à 2020 : le solde de création nette atteignait 31 500 entreprises.

* Menée du 22 juillet au 23 août 2021 pour le compte de CMA France.

STEVEN AASBO – ARTISAN VERRIER ET RÉPARATEUR SOUS UN AUTRE PRISME

Et si le Covid était un objet, que l'on pouvait modeler à l'envi, déformer et, même, rendre amusant en le désacralisant ? C'est ce que fait Steven Aasbo, artisan verrier à Landerneau (29) et « MacGyver » de la réparation. Autorisé à travailler pendant le premier confinement, il modélise le coronavirus en verre et l'affiche dans sa vitrine. Mieux, il crée des stylos à son effigie. « Une façon d'interpeller les gens et de dédramatiser la crise. » À l'heure de la ruée sur les produits de première nécessité, Steven imagine un kit de premiers secours avec pâtes, papier toilette et paracétamol. « Ce kit a vocation à faire réfléchir sur notre manière de réagir, de consommer. » Optimiste, astucieux, écologique, l'artisan lutte contre la sinistrose et fournit des munitions aux premières lignes. « Au début, les professionnels de santé, les commerçants n'avaient rien pour se protéger. Je leur ai fait des masques avec des visières de casquette et le plastique de bouteilles de soda. » Quand la réouverture des bars sonne, c'est lui que l'on entend, grâce aux cloches « de la liberté » qu'il a réalisées pour les bistrotiers de Landerneau avec des verres et des cuillères. Si toutes ces initiatives sont motivées par la solidarité, Steven n'en oublie pas l'essentiel : la pérennisation de son activité. « Ces deux années m'ont permis de développer de nouvelles techniques – microsoudure, réalisation de supports pour mes œuvres... – et de concrétiser d'anciens projets. J'ai aussi renforcé ma communication. Mon entreprise a pris un nouveau virage. »

 Rêvesenverre

BECHER AL AWA – FABRICANT WDE MULTIFILAMENTS CONTINUS

UNE FIBRE ANTI-COVID

Les enjeux sanitaires mettent les textiles à action antibactérienne et antimicrobienne sur le devant de la scène. Une avancée technologique importante, unique en France, effectuée au sein de l'entreprise Ain Fibres (Oyonnax). Au début de la crise, après deux ans de R&D intensive, elle finalise la mise au point d'un procédé de fabrication de fils synthétiques multifonctionnels innovants : « *En mélangeant des matières polymères et des ions d'argent, un antiseptique naturel, nous avons créé une fibre certifiant faire barrière aux coronavirus et aux bactéries* », assure Becher Al Awa, dirigeant.

Labellisée Oeko-Tex, véritable gage de qualité, la fibre Dynalen® VirHalt vaut à l'entreprise le prix Artinov* dans la catégorie Procédé de production. « *Notre fibre est calibrée pour des textiles dits fonctionnels lavables et recyclables, capables de protéger les personnes dans les milieux à risque infectieux, comme les hôpitaux ou même les transports en commun.* » En 2020-2021, l'entreprise, sensible au nombre de masques jetés, participe, aux côtés d'autres acteurs, à la revalorisation

de ceux-ci. « *Nous avons réussi à filer la matière recyclée à 100 % en fil technique.* » À terme, les masques se transforment... en vêtements de sport ou autres produits textiles. Malgré tout, Ain Fibres a été fortement impactée par la crise, et notamment par la pénurie de matières premières spécifiques au métier d'extrusion filage. « *Ça a été très sensible, reconnaît Becher Al Awa, mais nous avons réussi à maintenir notre activité. Les choses sont aujourd'hui revenues à la normale, et nous avons récemment intégré au sein de l'entreprise deux nouvelles recrues que nous formons en interne au métier de filateur et transformateur de fil pour le domaine des textiles.* »

* Ce concours organisé par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectif de promouvoir l'innovation et le développement technologique au sein des entreprises artisanales.



ain-fibres.fr

© AIN FIBRES

LAURENT LOISELET – MÉCANIQUE DE PRÉCISION

LE SCANNER SANS CONTACT

À toute chose, malheur est bon. Sans la crise sanitaire, Laurent Loiselet n'aurait jamais imaginé de scanner sans contact. Dirigeant de l'entreprise Ertel (Vernouillet, Eure-et-Loir), il conçoit et réalise des machines pour l'industrie automobile, le BTP... « *Lors du premier confinement, mon ami Jean-Yves Sola et moi souhaitons aider les commerçants, les restaurateurs... Nous avons imaginé un portillon anti-Covid – une vitre avec passe-paquet et zone de paiement sans contact –, que nous avons installé gratuitement dans trois entreprises.* » Ce geste solidaire permet à celles-ci de maintenir leur activité jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires pendant le confinement. Laurent Loiselet voit rapidement plus loin. En pensant aux établissements hospitaliers et aux collectivités, il conçoit et autofinance Soloeur, un scanner sans risque car sans contact. Ce produit unique sur le marché européen conjugue rapidité, haute résolution, sécurisation des données (grâce à un logiciel ad hoc), facilité de nettoyage et confort d'utilisation. En outre, il est exclusivement fabriqué sur l'agglomération de Dreux en circuit court. C'est dire si Soloeur (pour Sola, Loiselet et Eure) mérite son prix régional Stars & Métiers*, catégorie Innovation. Et sur le métier, Laurent Loiselet remet vingt fois son ouvrage. « *Soloeur évolue sans cesse. Nous allons intégrer par exemple un lecteur de QR codes et nous sommes aussi en train de développer une version en format A3.* » Pour faire face à la demande, la surface de l'entreprise a été doublée et du personnel embauché.

* Prix organisé par la CMA Centre-Val de Loire et la Banque populaire Val de France.



© ETEL-SOLOEUR

soloeur.fr

BERNARD DE LA VILLARDIÈRE, CO-FONDATEUR DE NEO,
PREMIER MÉDIA SOCIAL DE LA PROXIMITÉ ET DES TERRITOIRES

« L'ARTISANAT A UN GRAND AVENIR ! »

Lancée depuis fin 2020, la plateforme de contenus vidéos Neo met en lumière le quotidien des Français de différents horizons, valorise ceux qui créent et se mobilisent pour construire la France de demain. Son président partage avec nous sa vision de l'Artisanat, naturellement très présent dans le média. *Propos recueillis par Sophie de Courtivron*

QUELLE EST LA LIGNE ÉDITORIALE DE NEO ?

Nos contenus sont positifs et bienveillants, centrés sur la France, l'Histoire, le patrimoine, les savoir-faire, les diversités culturelles régionales, l'engagement des Français à tous les niveaux. Nous parlons du « local » avec l'idée que cela parle à tout le monde. Depuis le début, nous avons près de 500 millions de vues tous réseaux sociaux confondus* ! Ainsi que la bonne surprise de constater un taux d'interaction très positif, alors qu'à contrario ce qui fait le buzz ailleurs c'est ce qui divise. Nous avons trois formats : « face caméra » avec des gens qui viennent au studio nous raconter leur histoire, « desk » avec le décryptage et le traitement de l'actualité, « magazine » avec des enquêtes de terrain faites par nos équipes.

VOUS AVEZ TRAVAILLÉ AVEC CMA FRANCE ?

Oui, et notre série « Maîtres & Apprentis » a eu 1,5 million de vues sur les cinq épisodes ! L'idée est de mieux faire connaître l'artisanat et de valoriser la transmission, les savoir-faire, les métiers... Nous tournons et co-constuons avec CMA France le contenu éditorial. Dans le même ordre d'idée, nous nous sommes associés avec Leboncoin pour une série sur les collectionneurs.

QUELLE EST VOTRE VISION DE L'ARTISANAT ?

Il y a quelques années, l'Artisanat était considéré comme en péril, mais des événements comme la crise du Covid ou la guerre en Ukraine font revenir à la surface des préoccupations liées à notre souveraineté et à notre indépendance en matière artisanale, industrielle, agricole, etc. Je pense que nous sommes à l'aube d'une révolution qui va voir revenir au premier plan ces métiers qui ont été longtemps dévalorisés. Le vent est en train de tourner ; beaucoup de personnes autour de moi ont fait des carrières dans de grosses entreprises et, à l'aube de la cinquantaine ou de la soixantaine, le regrettent et se redécouvrent une fibre manuelle. L'Artisanat a un grand avenir !

SELON VOUS, QUELS DÉFIS LE SECTEUR DOIT-IL RELEVER ?

Celui du recrutement, d'attirer les jeunes, de favoriser les transmissions. Les gens qui s'installent à la campagne font par exemple face à un manque d'offre terrible. Beaucoup d'entrepreneurs partent sans successeur ; au-delà de la perte financière que cela représente pour eux, c'est aussi la perte d'une culture, d'un savoir-faire... Il y a pour moi une grande noblesse dans ces métiers qui préservent le patrimoine.

* Interview réalisée en mars 2022.

www.neo.tv et aussi Facebook, Instagram, Twitter... +

BIOGRAPHIE

1969

Arrivée au Liban ; sa vie sur place sera déterminante quant à ses choix professionnels futurs.

1984

Mariage et premier poste de journaliste au *Journal de l'île de la Réunion*.

2020

En décembre, lancement de la plateforme Neo et de ses réseaux sociaux.

1982

Quitte la filière « école de commerce » pour entrer au Celsa (école des hautes études en sciences de l'information et de la communication).

1998

Arrivée chez M6.

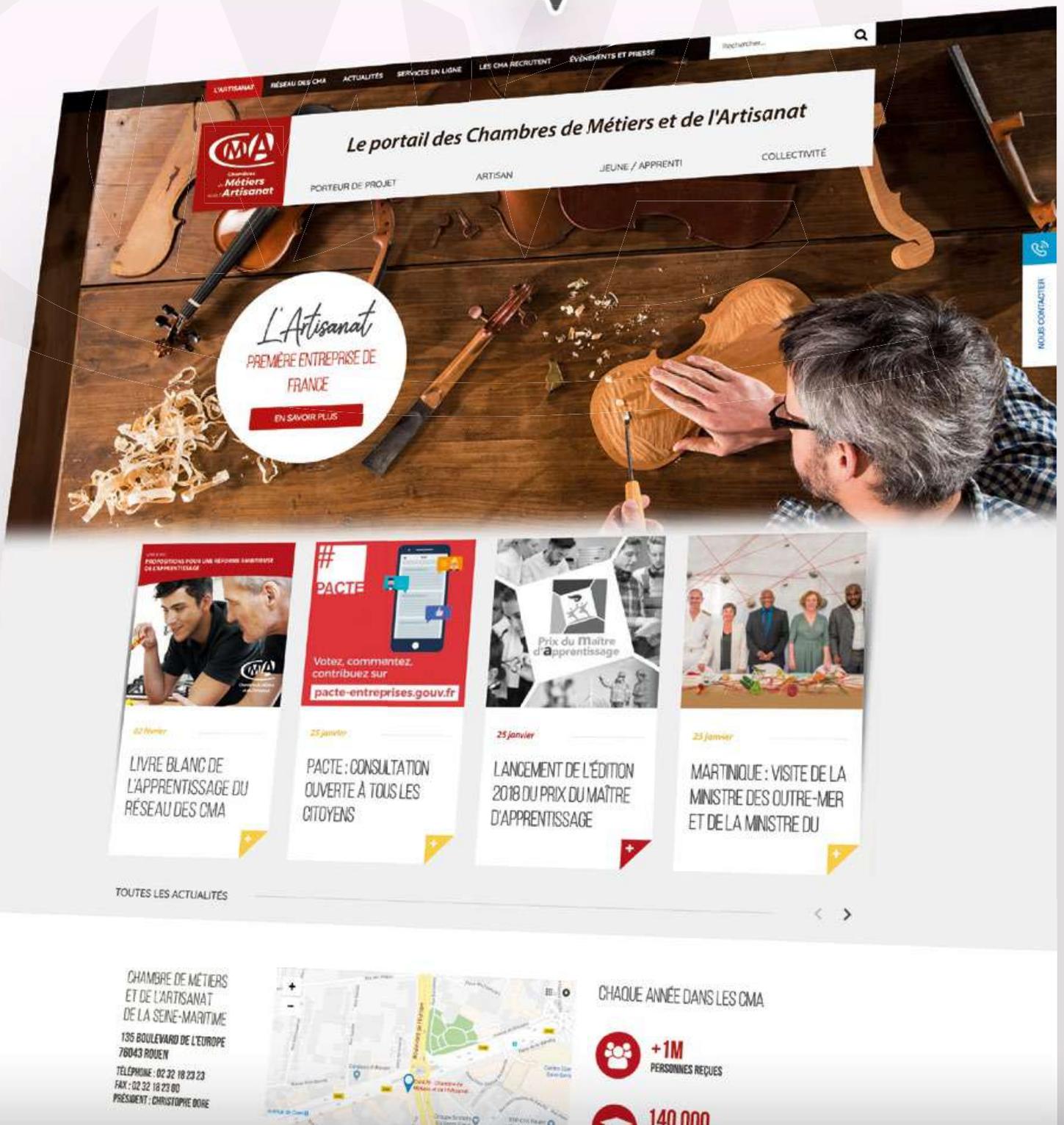
2005

Lancement du magazine d'investigation « Enquête exclusive » sur M6.



© BENJAMIN DECOURVING

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur Artisanat.fr >



L'IMPORTANT QUAND ON A DÉNICHÉ
LA PERLE RARE, C'EST DE SAVOIR
QU'ON PEUT LA PERDRE.

+X

L'assurance **Homme Clé +** vous aide
à poursuivre votre activité en cas de disparition
d'un collaborateur essentiel ou d'un associé.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle.

Mise en œuvre des garanties selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à la réalisation de formalités médicales (questionnaire de santé et / ou une fiche de santé le cas échéant). Le contrat d'assurance Homme clé + est un contrat assuré par BPCEVie et BPCE Prévoyance.

BPCEVie Société anonyme au capital social de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris n°349 004 341 - Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE Prévoyance Société anonyme au capital de 13 042 257,50 € - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris n°352 259 717 - Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n°493 455 042 - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100 (www.orias.fr)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne – Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Cures – 57000 Metz – 356 801 571 RCS Metz – Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127.

Crédit photo : Getty Images